



SAINT-RÉMY-DE-MAURIENNE PLAN LOCAL D'URBANISME

1.2- ANNEXE AU RAPPORT DE PRÉSENTATION

Projet arrêté
par délibération
en date du :

17 janvier 2019

Projet approuvé
par délibération
en date du:

30 septembre 2019

Vincent BIAYS - urbaniste
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51



A - ÉTUDES DONT RÉSULTENT LES CHOIX D'URBANISME



SOMMAIRE

1- Les structures administratives	page 6
1-1- La Com. de Communes du canton de la Chambre	page 6
1-2- Le SIRTOM de Maurienne	page 6
1-3- Le Syndicat Intercommunal du pays de Maurienne	page 7
1-4- Le syndicat départemental d'énergie de Savoie	page 7
1-5- Le SMIX Savoie déchets	page 7
2- Les documents supras communaux	page 8
2-1- Le SCoT du pays de Maurienne	page 8
2-2- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	page 9
2-3 Le programme départemental de l'habitat	page 10
3- Étude démographie et logement	page 11
4- Étude de l'économie locale	page 16
4-1- Chiffres clefs	page 16
4-2- Les commerces et services	page 17
4-3- L'activité agricole	page 18
5- Étude sur les déplacements	page 22
5-1- Le réseau viaire	page 22
5-2- Le réseau ferré	page 22
5-3- Le réseau de transport en commun	page 22
5-4- Les déplacements doux	page 22
5-5- Inventaire des capacités de stationnement	page 23
6- Inventaire des équipements communaux	page 24
7- Étude patrimoniale	page 25
7-1- Le patrimoine bâti	page 26
7-3- Le patrimoine archéologique	page 30

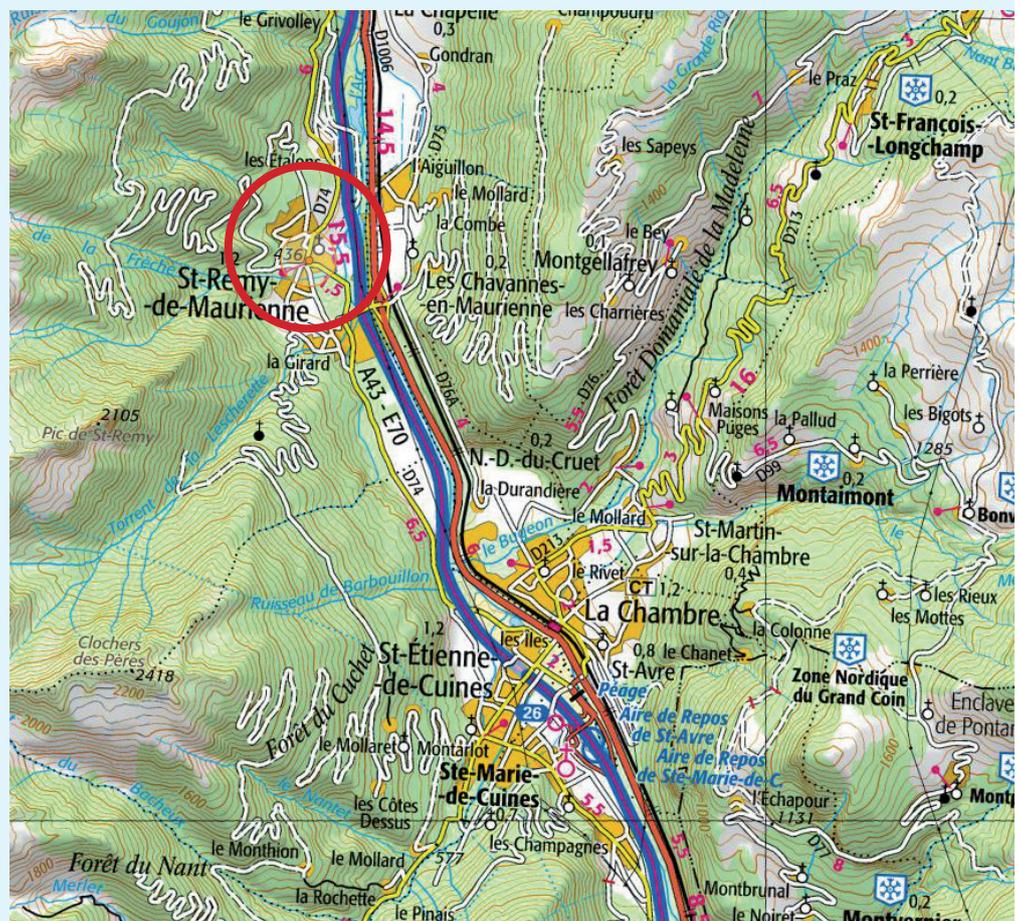


PRESENTATION DE LA COMMUNE

Saint-Rémy-de-Maurienne se situe sur la rive gauche de l'Arc, à quelques kilomètres en remontant la vallée, de la confluence avec la Vallée des Villards et celle du Bugeon. Le territoire communal, intégralement situé sur la rive gauche, englobe également plusieurs vallons et sommets de la chaîne séparant la Maurienne de la Vallée d'Allevard.

Parmi les principaux sommets, retenons le Pic du Frêne (2 807 m.) et le Grand Miceau, parfois appelé Grand Pic de St-Rémy (2 619 m.).

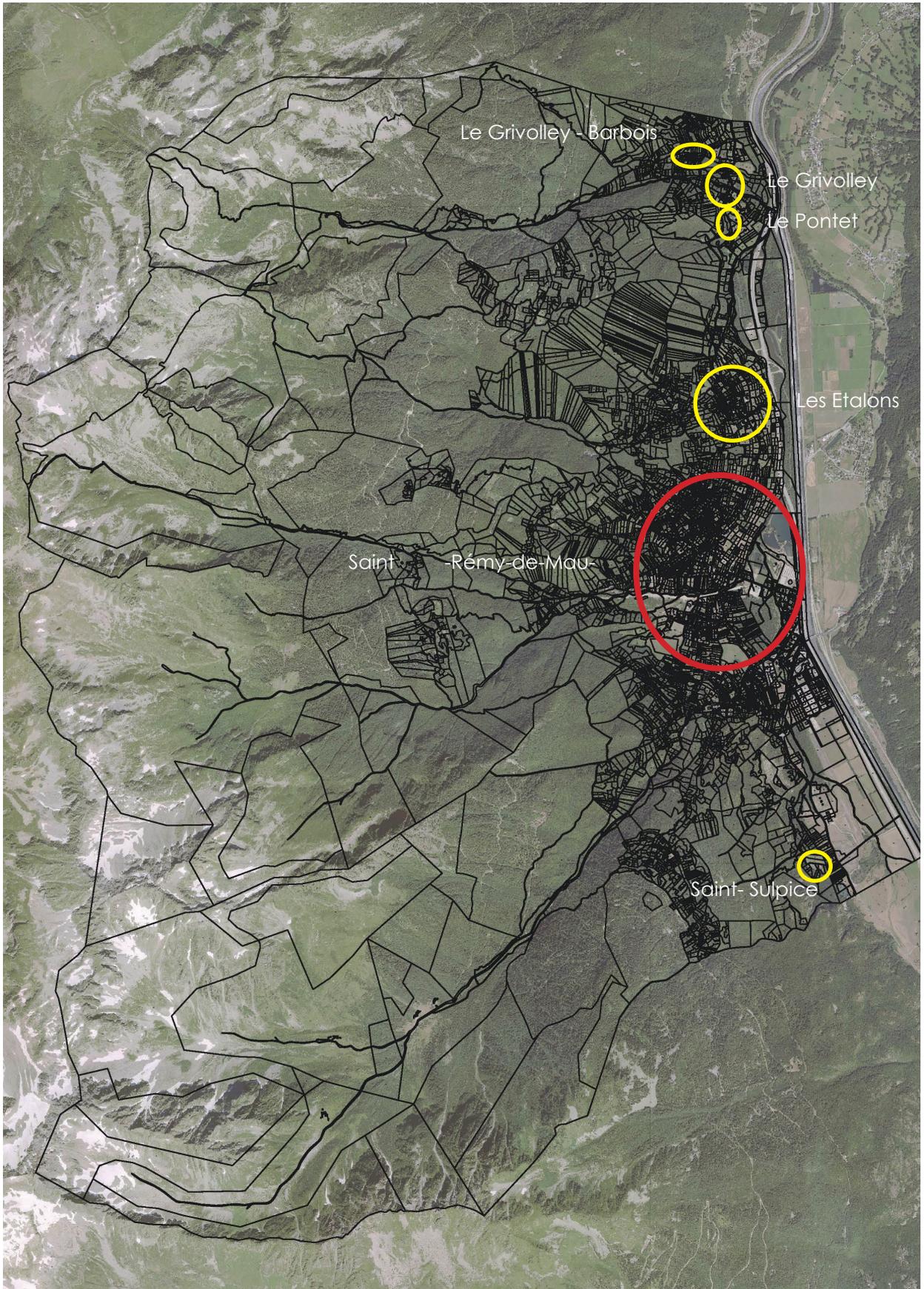
Si le fond de vallée est ample et plat, les contreforts sont abrupts et rocheux, et recouverts d'une dense forêt composée principalement de frêne, de châtaigniers et plus haut, de conifères, jusqu'aux environs de 1 700 m. Plus haut, s'étend une végétation de haute montagne avec d'amples pâturages vallonnés et moins abrupts.



La commune s'étend sur 44,26 km² et s'étage entre 394 et 2 760 mètres d'altitude.



La commune est constituée du chef-lieu et de 5 hameaux.



LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

La commune est rattachée à cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

■ 1-1- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

Créée en 2001, la 4C est constituée de 14 communes : La Chambre, Montaimont, Saint-Alban des Villards, Saint-Etiennes de Cuines, Saint-Rémy de Maurienne, La Chapelle, Montgellafrey, Saint-Avre, Saint-François-Longchamps, Saint-Marie de Cuines, Les Chavannes, Notre-Dame du Cruet, Saint-Colomban des Villards et Saint-Martin sur la Chambre.

Elle possède 16 compétences :

- acquisition en commun de matériel
- action de développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières)
- action sociale
- activités culturelles ou socioculturelles
- autres actions environnementales
- collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs
- construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
- création, aménagement, entretien de la voirie
- création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- établissements scolaires
- politique du logement social
- programme local de l'habitat
- service extérieur de Pompes funèbres
- tourisme.

■ 1-2- LE SIRTOM MAURIENNE

Créé en 1973, il regroupe 12 communes à titre individuel (dont Saint-Rémy-de-Maurienne) et 7 EPCI membres.

Le SIRTOM possède 2 compétences :

- collecte des déchets ménagers et déchets assimilés
- traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.



■ 1-3- LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DE MAURIENNE

Créé en 2000, il regroupe 35 communes à titre individuel et 4 EPCI membres (dont la 4C).

Le SI du Pays de Maurienne possède 8 compétences principales :

- abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires,
- action de développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières),
- action sociale
- actions environnementales,
- lutte contre les nuisances sonores,
- qualité de l'air,
- tourisme,
- SCoT.

■ 1-4- LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE

Avant la création du S.D.E.S., la distribution publique d'électricité en Savoie était encadrée par des cahiers des charges spécifiques à chaque commune et dont la plupart étaient obsolètes.

Dès 1993 des négociations se sont engagées entre la Fédération des Maires et E.D.F. Elles ont abouti le 26 novembre 1996, à la signature de la Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique en Savoie. Les communes de Savoie se sont réunies au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). La compétence «autorité concédante» a ainsi été transférée au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) en lieu et place des communes adhérentes.

À ce jour, le SDES regroupe la totalité des communes de Savoie, en dehors des «régies de distribution» et exerce, en leur nom, le pouvoir concédant.

■ 1-5- LE SMIX SAVOIE DÉCHETS

Créé en 2009, il regroupe 11 EPCI membres (dont la 4C).

Il a pour compétence le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.



LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX

Le PLU de Saint-Rémy-de-Maurienne doit prendre en compte les orientations prescrites par 3 documents supra communaux.

■ 2-1- LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE MAURIENNE

Le SCoT du Pays de Maurienne a été prescrit par le Comité Syndical du 14 septembre 2015. Il est en cours d'élaboration. Son PADD a été débattu en avril 2017.

Les 7 communautés de communes du Pays de Maurienne ont transféré leur compétence en matière de SCoT au Syndicat du Pays de Maurienne chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du SCoT.



LE PÉRIMÈTRE DU SCoT

comprend les 7 communautés de communes du Pays de Maurienne en 2014.

Source : <http://www.maurienne.fr>



■ 2-2- LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) 2016-2021.

Le SDAGE Rhône Méditerranée a été créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Un premier document est entré en vigueur le 17 décembre 2009 pour une durée de 6 ans. Un nouveau SDAGE vient d'être approuvé pour la période 2016-2021.

Il fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques et les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici 2021.

Il définit également des principes de gestion spécifique des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, lagunes et fixe les objectifs environnementaux.

Le SDAGE fixe 8 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité;
- concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques;
- intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux;
- organiser la synergie des acteurs pour la mise en oeuvre de véritables projets territoriaux de développement durable;
- lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé;
- préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques;
- atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir;
- gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Au niveau communal, il préconise de réaliser, dans les études préalables aux documents d'urbanisme, un recensement des zones humides et des corridors boisés le long des cours d'eau.

A partir de cet inventaire, il conviendra, dans le cadre du PLU, de mettre en place, même en zone naturelle, un classement protecteur de ces zones.

La commune est concernée par 6 zones humide répertoriées par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie (CPNS).

Afin de respecter les objectifs du SDAGE, les aménagements de la commune ne doivent pas remettre en cause le bon état des masses d'eau et ne doivent pas avoir pour conséquence de dégrader l'état des masses d'eau superficielles ou souterraines, que ce soit du point de vue chimique, quantitatif ou écologique, d'altérer la continuité biologique ou de créer des déséquilibres quantitatifs.



■ 2-3- LE PROGRAMME DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT (PDH)

Le territoire communal n'est pas couvert par un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Cependant, un PDH a été élaboré sur l'ensemble du département de la Savoie suivant les dispositions de l'article L302-10 et suivants du code de la construction et de l'habitation afin d'assurer la cohérence entre les politiques d'habita menées dans les territoires couverts par un PLH et celles menées dans le reste du département.



3

ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE ET LOGEMENT

La croissance démographique a connu une forte augmentation à partir de 1999 en raison de l'amélioration des conditions d'accès (autoroute), de l'offre attractive d'équipements publics et au prix du foncier abordable.

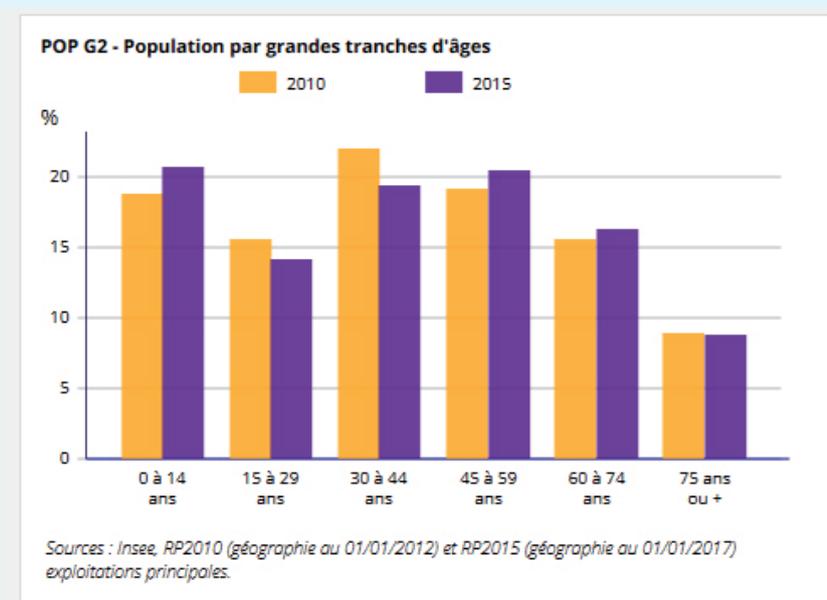
Ainsi, la population a augmenté de 315 habitants en une quinzaine d'années (recensements de 1999 et 2015). Soit un peu plus de 2% par an en moyenne. Depuis 2010 cependant, la commune connaît un net ralentissement de sa croissance démographique.

Année	Population	Evolution
1990	962	
1999	967	+ 5 (+ 0,5%)
2010	1 272	+ 305 (+ 31,5%)
2015	1 282	+ 10 (+ 0,8 %)

En 2015, les deux tranches d'âges les plus représentées étaient celles des 0-14 ans et des 45-59 ans (respectivement 20,7 et 20,5% de la population). Elles ont toutes deux connu une augmentation entre 2010 et 2015 (respectivement + 1,9 et 1,4 point).

L'augmentation de la part de ces deux tranches d'âge s'est faite au détriment des 15-29 ans et des 30-44 ans (respectivement -1,4 et - 2,6 points). Ce qui signifie que la commune devient légèrement moins attractive pour les jeunes ménages mais que les familles installées sur place s'y maintiennent.

Les tranches d'âge des 60-74 ans et 75 ans ou plus sont quant à elles restées relativement stable (respectivement +0,7 et -0,1 point) sur la même période.



Après une baisse rapide entre 1990 et 1999 (-0,3 point), la taille des ménages est répartie à la hausse entre 1999 et 2010 (+0,1 point) pour se stabiliser à 2,4 (chiffre supérieur à celui de la moyenne nationale qui est de 2,2) .

La commune compte 531 résidences principales en 2015.

On constate une forte augmentation des logements vacants mais une diminution des logements occasionnels.

Type de logement	1999	2015	Évolution
Résidences principales	424	531	+ 107 (+ 25,2%)
Résidences secondaires et logements occasionnels	127	110	-17 (-13,4 %)
Logements vacants	54	87	+33 (+61,1 %)
Total	605	728	+ 123 (+ 20,3 %)

Composition du parc de logement

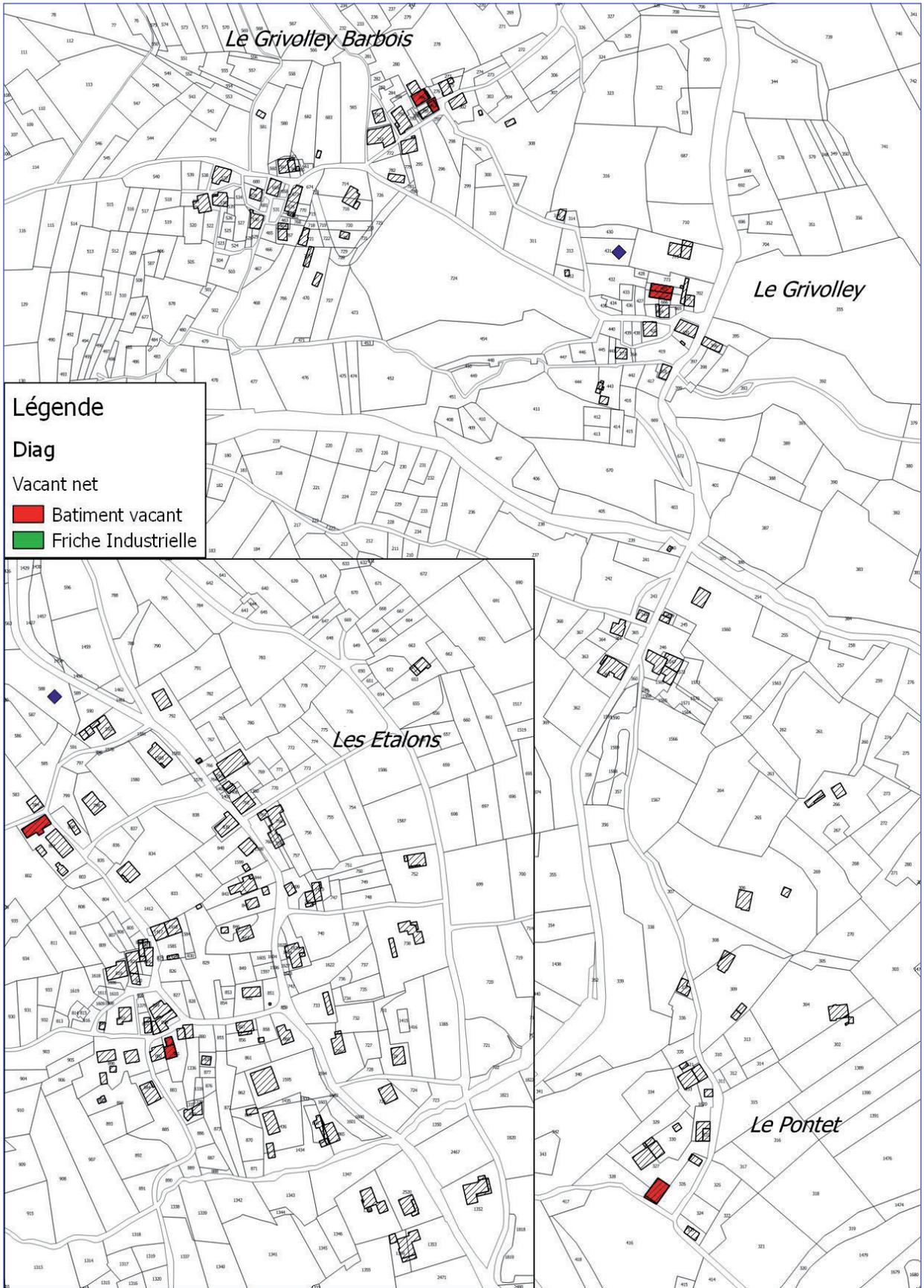
Type de logement	1999	2015	Évolution
Maisons	522	629	+ 107
Appartements	83	99	+ 16

La commune dispose de 64 logements locatifs aidés gérés par l'OPAC ce qui représente 12% du parc immobilier.

■ BÂTIMENTS VACANTS ET FRICHES INDUSTRIELLES

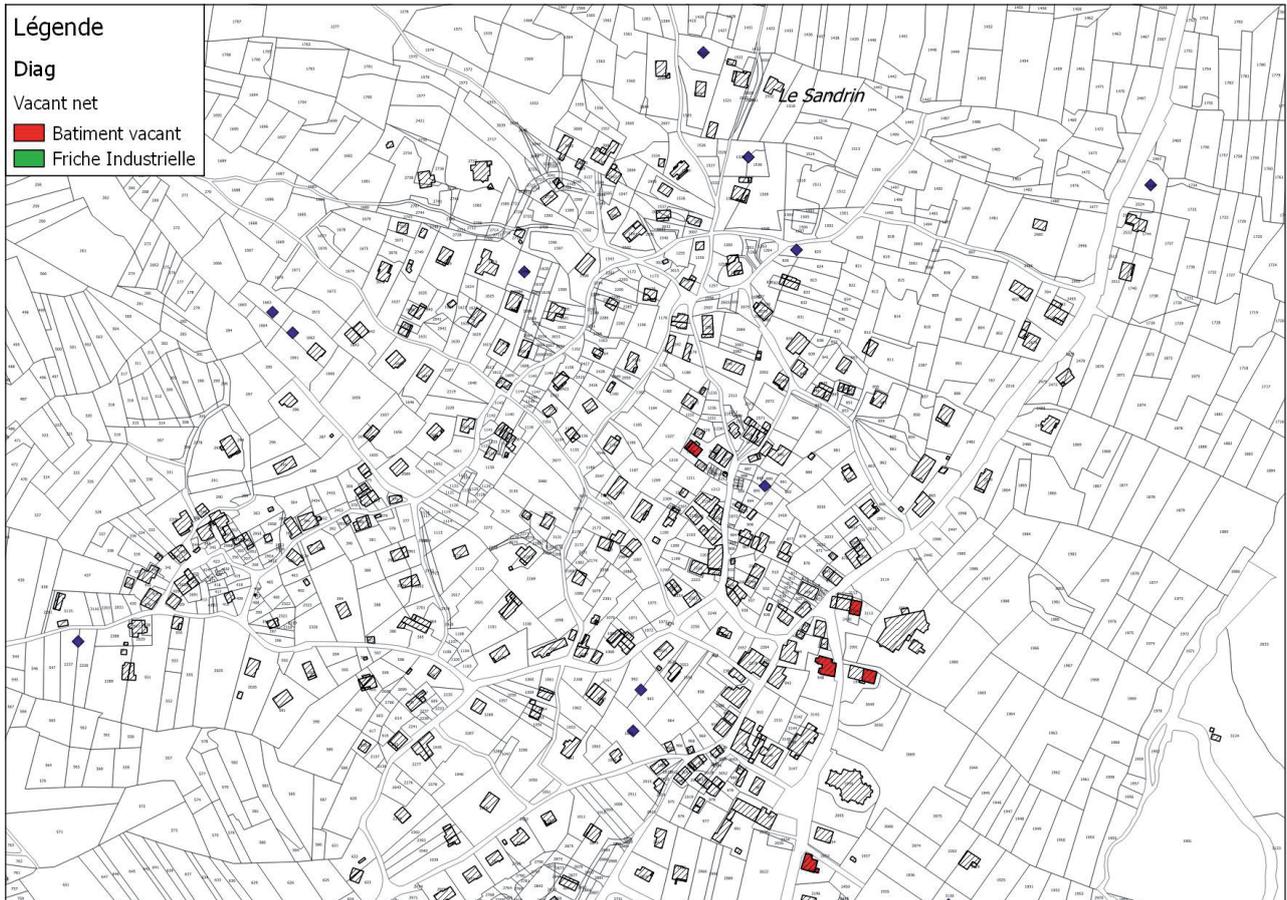
La commune compte de nombreux bâtiments vacants et deux friches industrielles.



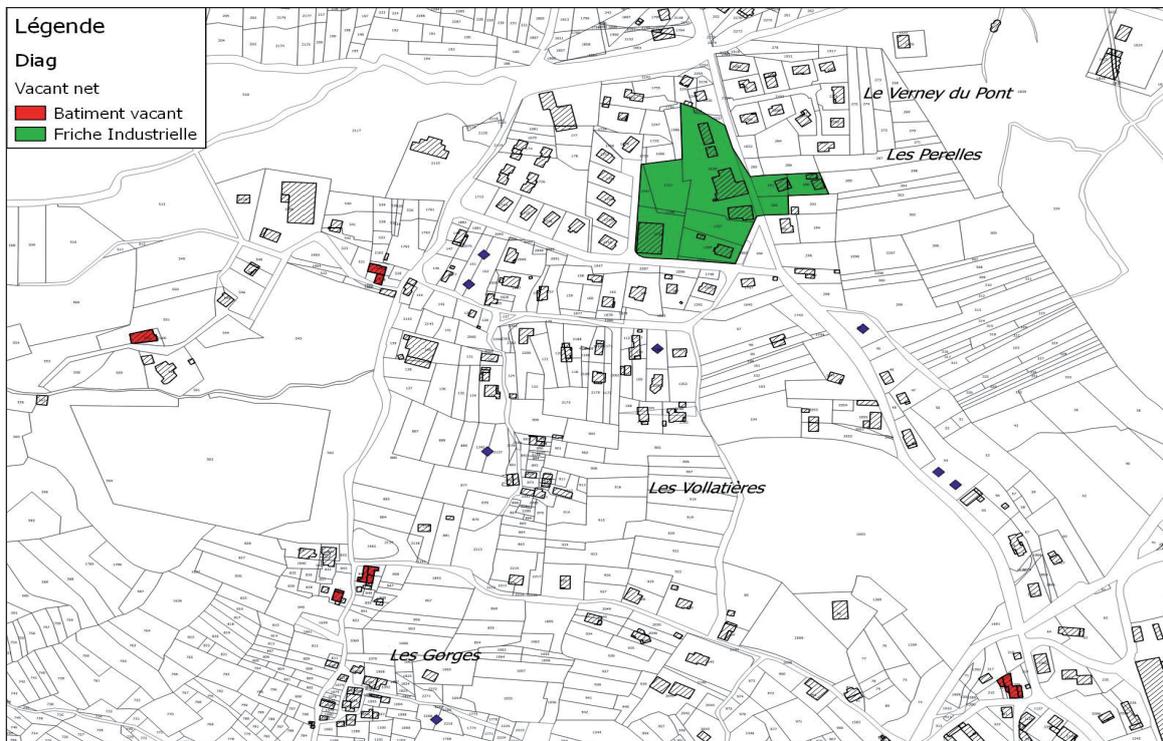


Relevé des bâtiments vacants
Le Grivolley Barbois - Le Grivolley- Le Pontet - Les Etalons



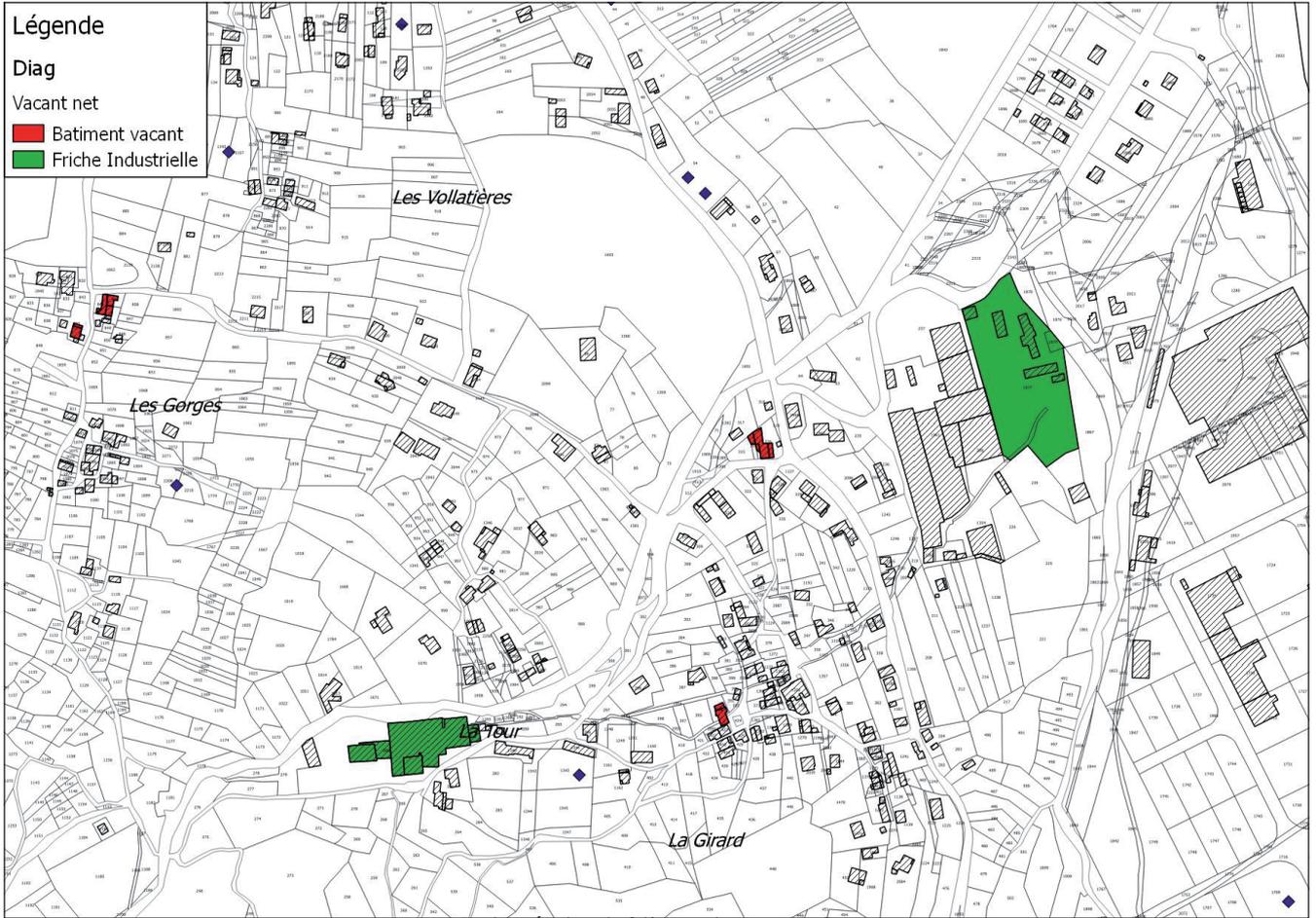


Relevé des bâtiments vacants
Secteur chef-lieu

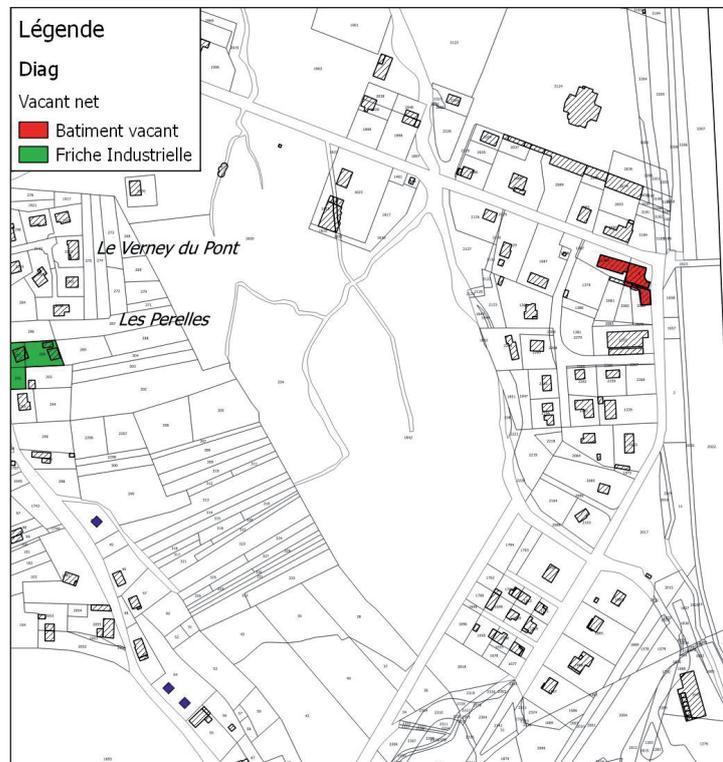


Relevé des bâtiments vacants
Secteur Les Perelles





Relevé des bâtiments vacants
Secteur Les Gorges - La Tour - La Girard - Parc d'Activité F.Horteur



Relevé des bâtiments vacants
Secteur Le Verney du Pont



4

ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE LOCALE**■ 4-1- CHIFFRES CLEFS**

(source : INSEE)

La commune comptait 104 établissements actifs au 31 décembre 2015.

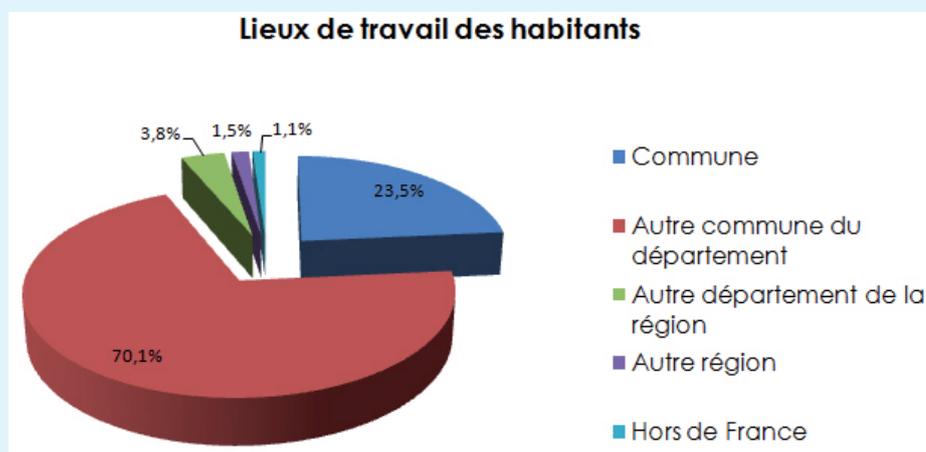
	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	104	100,0	85	15	2	0	2
Agriculture, sylviculture et pêche	5	4,8	5	0	0	0	0
Industrie	11	10,6	6	4	0	0	1
Construction	15	14,4	11	4	0	0	0
Commerce, transports, services divers	62	59,6	54	6	1	0	1
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	16	15,4	15	1	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	11	10,6	9	1	1	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Après une forte baisse de la création d'établissements entre 2012 et 2013 (18 créations en 2012 contre 6 en 2013), le nombre d'établissement créé est reparti à la hausse pour atteindre 21 pour l'année 2016.

Seul 23,5% des habitants travaillent sur la commune.



■ 4-2- COMMERCES, SERVICES ET INDUSTRIES

●4-2-1- Les commerces de proximité

La commune comptait, en 2015, 4 commerces de proximité rassemblés en rez-de-chaussée de l'immeuble La Languillière :

- un bureau de tabac-presse-pêche-souvenirs,
- un salon de coiffure
- une boulangerie-pâtisserie
- une épicerie.

La commune dispose aussi d'une entreprise de dépannage informatique et d'une agence postale.

●4-2-2- Les services de santé

Plusieurs professionnels de la santé sont installés sur la commune :

- un médecin
- un cabinet d'infirmières
- une psychologue
- une kinésithérapeute

●4-2-3- Les activités liées au tourisme

La commune compte un restaurant l'Auberge du Pont, un camping «Le Lac Bleu» (100 emplacements) et 3 gîtes privés.

●4-2-4- Les zones d'activités économiques

Source : <http://www.saintremydemaurienne.com>

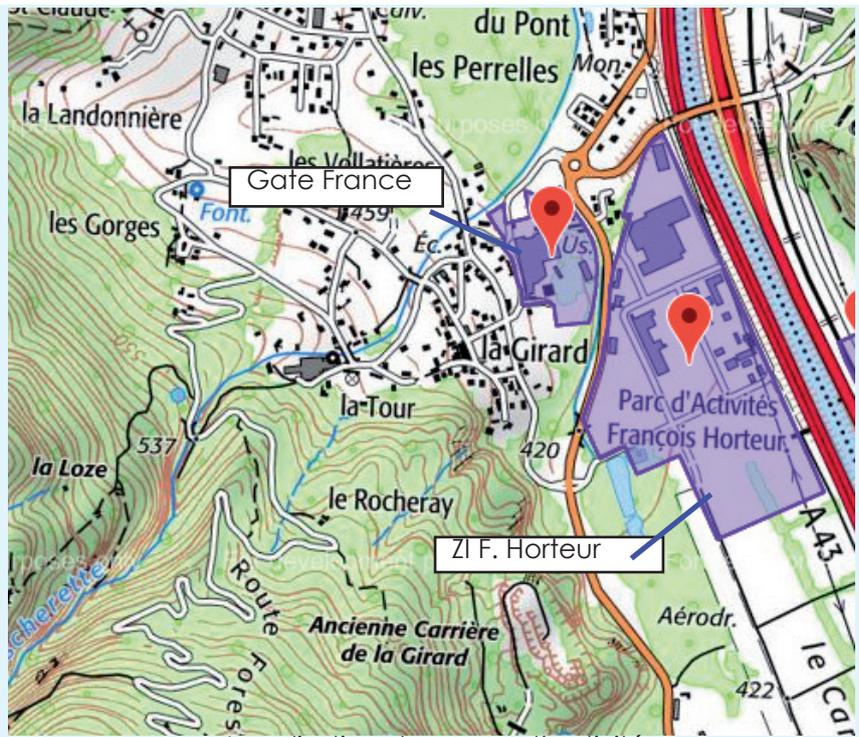
La commune compte une zone industrielle (ZI François Horteur - 18,17 ha) et une zone d'activités (Gate France - 3,56ha)

La ZI rassemblait 12 entreprises en 2015 :

- une entreprise de travaux publics
- une entreprise spécialisée dans les espaces verts et la location de quads
- un élevage d'ovins et de bovins
- une entreprise de bobinage
- une entreprise de bois de chauffage
- une entreprise de transports internationaux
- une menuiserie
- l'Office Nationale des Forêts (ONF)
- une entreprise de travaux de terrassement courants, travaux préparatoires et Rénovation
- une scierie
- la Société d'Études et de Réalisations Électroniques Mauriennaise
- une entreprise spécialiste du ski assis.

Elle dispose d'encore environ 2,5 hectares de foncier disponible.





Localisation des zones d'activités

Source : www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

■ 4-3- L'AGRICULTURE

● 4-3-1- Chiffres clefs

Source : AGRESTE - recensements agricoles de 1988,2000 et 2010 et <http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr>

	Surface en ha	% du territoire communal
Surface Agricole Utilisée (PACAGE 2014)	360	8,13 %
Superficie pastorale (Enquête pastorale 2014)	714	16,13 %
Forêt (Inventaire Forestier National - IGN 2014)	2 748	62,09 %

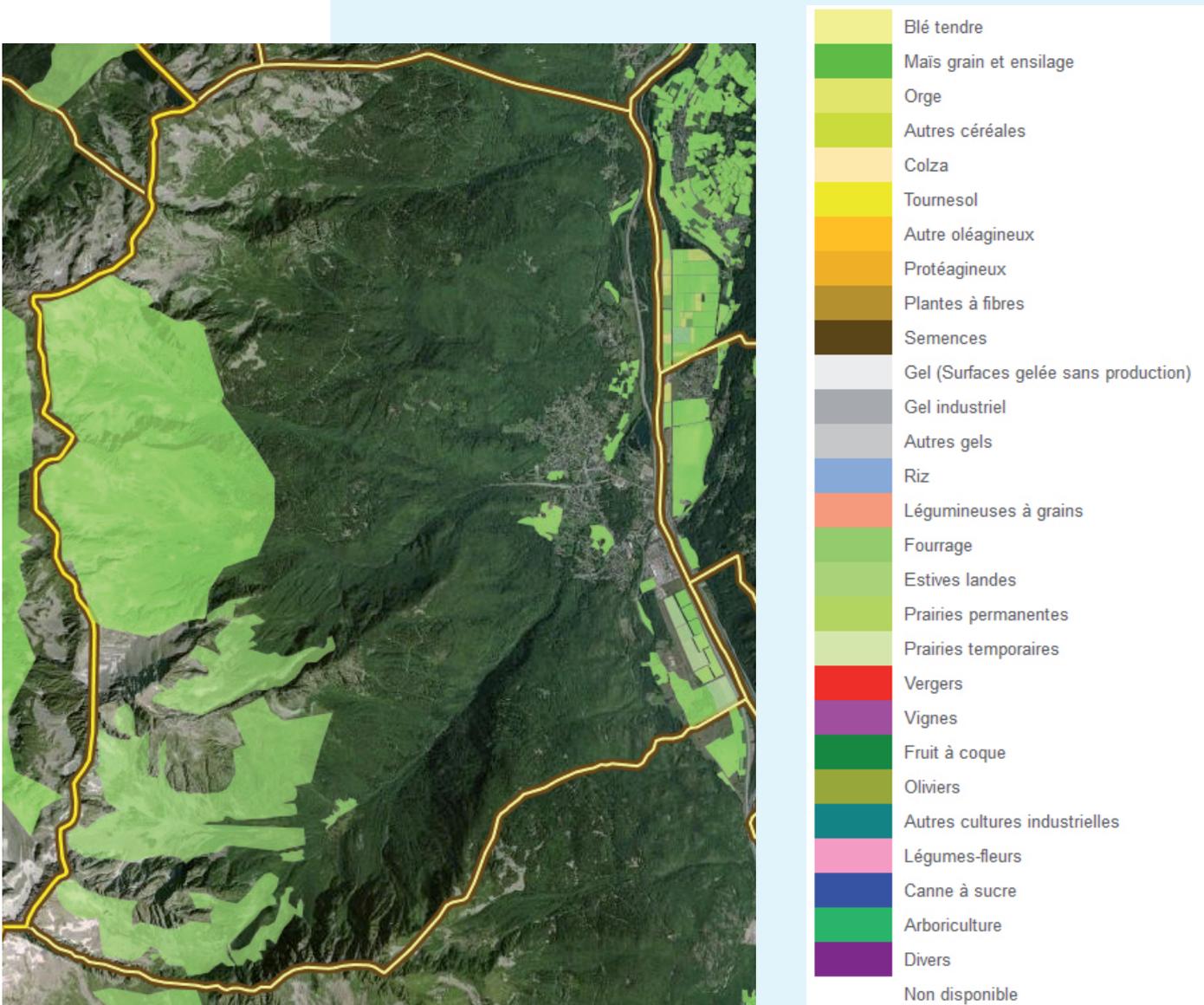
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune				Superficie agricole utilisée en hectare			Cheptel en unité de gros bétail		
2015	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
3	5	4	12	180	34	363	105	13	137

Superficie en terres labourables en hectare			Superficie en cultures permanentes en hectare			Superficie toujours en herbe en hectare		
2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
-	10	4	0	0	1	-	25	358



La superficie des alpages représente un peu moins de 15% de la surface totale de la commune.

En 2018, la commune ne compte plus que 2 sièges d'exploitation dont un centre équestre.



Registre parcellaire graphique : zones de cultures déclarées par les exploitants en 2016

Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

● 4-3-2- Les Zones d'Indication Géographique Protégée (IGP)

La totalité du territoire communal est concerné par 5 IGP :

- Emmental de Savoie
- Emmental français Est-Central
- Gruyère
- Pommes et poires de Savoie
- Tomme de Savoie



● 4-3-3- Diagnostic foncier agricole du SCoT

Les terres agricoles de la commune sont classées à enjeu de niveau 1 et 2 dans le diagnostic réalisé par le SCoT (cf carte page suivante).

Légende

CRITERES

-  Enjeu niveau 1 :
Surfaces fauchables, pâtures de proximité des bâtiments, surfaces labourables, cultures pérennes (vigne, horticulture, maraîchage)
-  Enjeu niveau 2 :
Surfaces pâturées (non fauchables), surfaces d'alpage
-  Enjeu niveau 3 :
Tènements de prairie ou céréales de moins de 1 hectare (sauf cultures pérennes)

-  Projets d'amélioration de l'usage agricole
-  Irrigation actuelle
-  Emprises de la future ligne Lyon-Turin Ferroviaire
-  Bâtiments d'exploitation
-  Bâtiments d'exploitation en projet

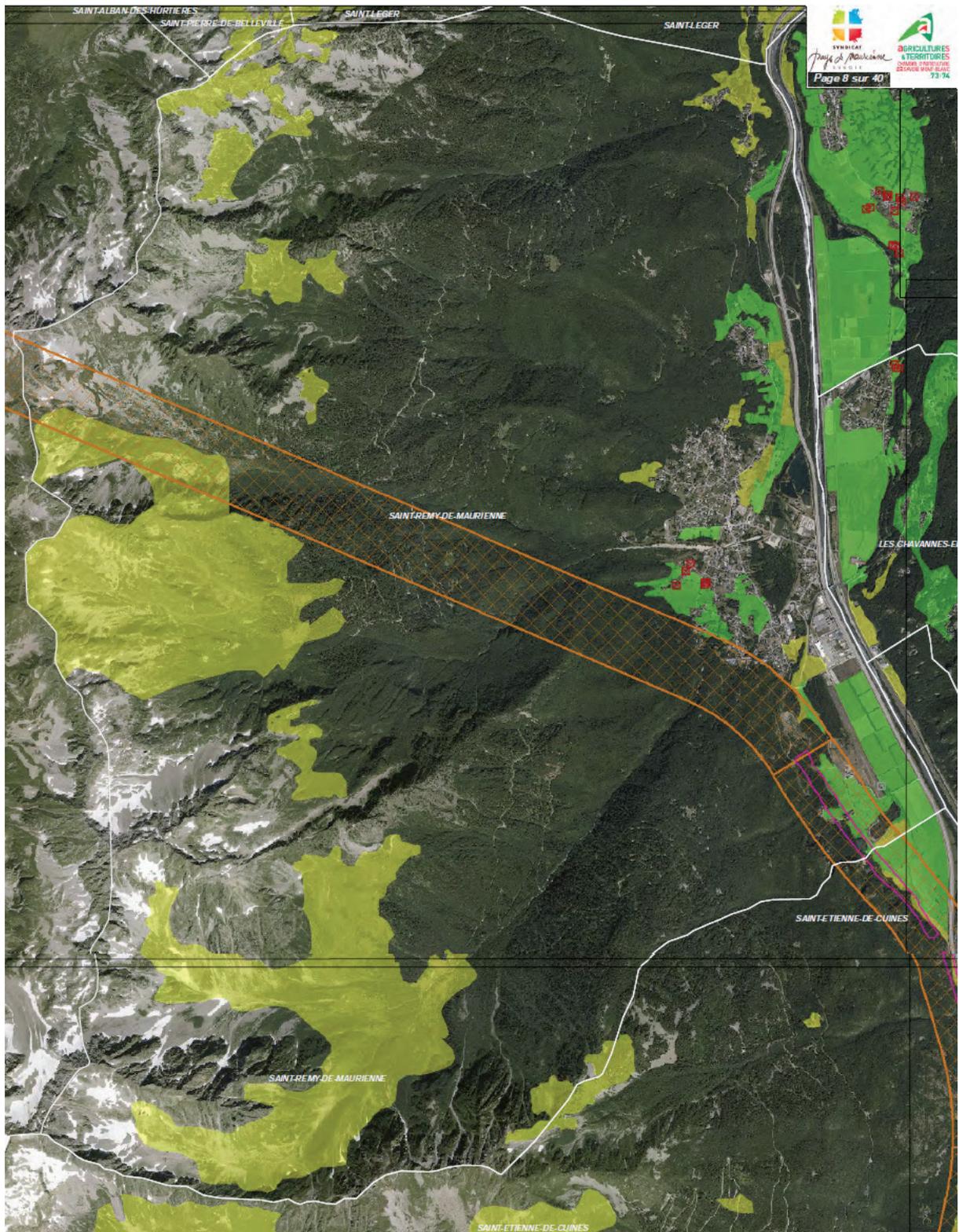
Projet ferroviaire Lyon-Turin section française (au 06-08-2015)

-  Impacts infrastructures définitifs
-  Impacts infrastructures temporaires

Projet ferroviaire Lyon-Turin section transfrontalière (au 06-08-2015)

-  Impacts infrastructures





Atlas cartographique du diagnostic foncier agricole

Source : «Intégrer l'agriculture dans le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Maurienne» -
Chambre d'agriculture Sa-voie Mont-Blanc, Syndicat Pays de Maurienne - septembre 2015



ÉTUDE SUR LES DÉPLACEMENTS

■ 5-1- LE RÉSEAU VIAIRE

La commune se trouve à une vingtaine de kilomètres de Saint-Jean-de-Maurienne et à une soixantaine de kilomètres de Chambéry.

On y accède depuis Chambéry par l'Autoroute A43 et la RD1006 et RD74 et de Saint-Jean-de-Maurienne par la RD1006 et la RD74.

Les hameaux sont reliés entre eux par la RD74.

■ 5-2- LE RÉSEAU FERRÉ

La commune ne compte aucune gare SNCF.

La gare la plus proche se trouve à La Chambre (moins de 10 km).

■ 5-3- LES TRANSPORTS EN COMMUN

La commune n'est desservie par aucune ligne de transport en commun.

■ 5-4- LES TRANSPORTS DOUX

La commune ne compte aucun aménagement cyclable.

Plusieurs circuits de randonnée existent sur la commune.

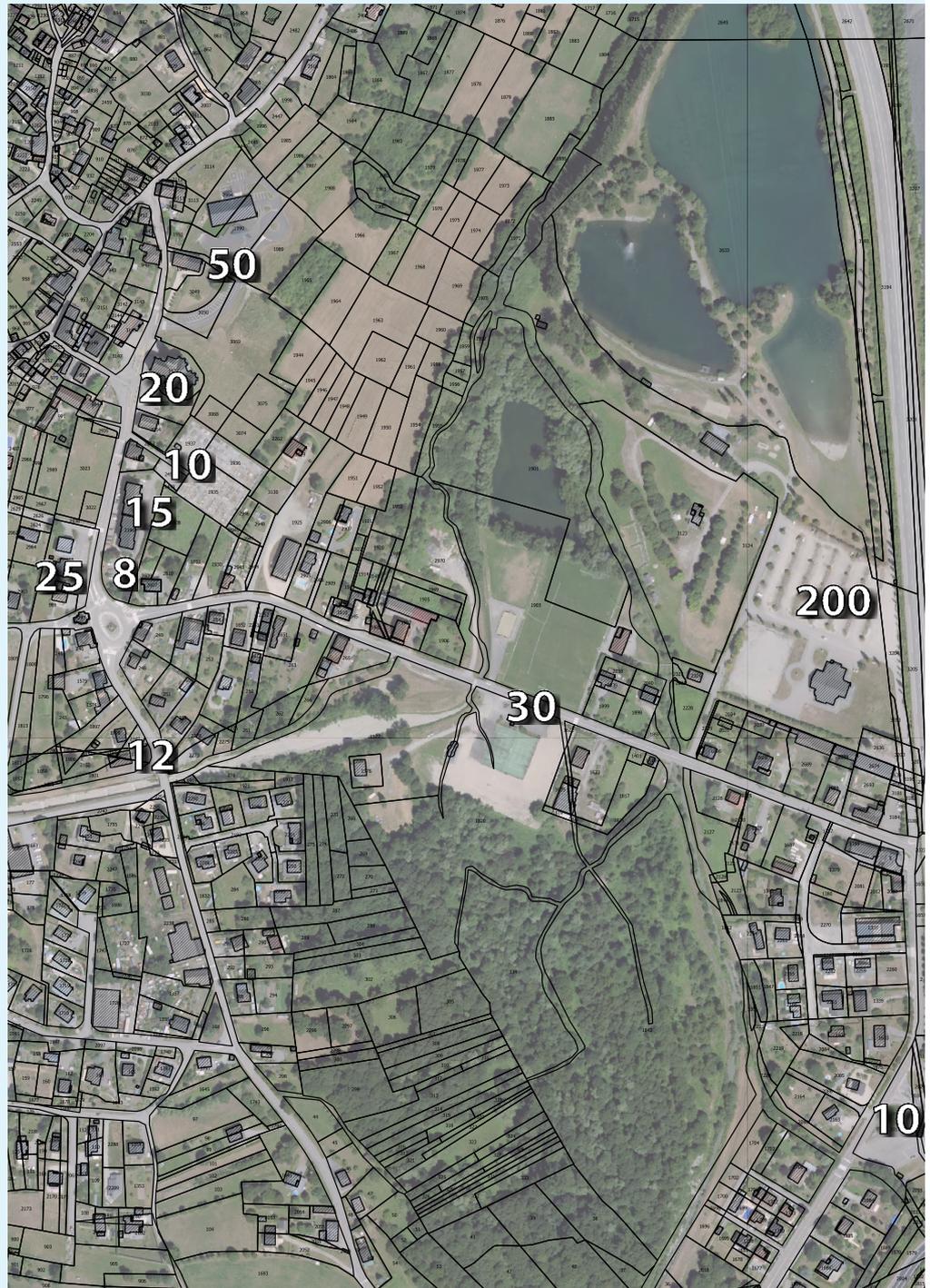
■ 5-5- L'AÉRODROME

La commune dispose d'un aérodrome d'importance locale avec un Aéroclub : «Les Ailes de Maurienne».



■ 5-6- LE STATIONNEMENT PUBLIC

La commune compte environ 380 places de stationnement publics.
Aucune aménagement n'est prévu pour le stationnement des cycles.



Localisation et capacité des stationnement publics.



6

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La commune dispose :

- d'une bibliothèque municipale,
- d'une micro-crèche
- d'un groupe scolaire (école élémentaire)
- de deux salles communales (salle Belledonne et salle Rencontres)
- d'équipements sportifs (stade de foot et tennis)

La mairie nécessiterait quelques travaux d'agrandissement et une restructuration (mise aux normes thermiques, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, améliorations fonctionnelles)



ÉTUDE PATRIMONIALE

■ 7-1- QUELQUES POINTS DE REPÈRE HISTORIQUE

Source : <http://www.saintremydemaurienne.com>

L'histoire de SAINT RÉMY n'est connue qu'à partir du Moyen Âge. Cependant la découverte de tuiles romaines atteste d'une occupation humaine bien plus ancienne. Dénommé SAINT RUMIS en 1561, puis ARPINGON sous la révolution, SAINT RÉMY devient SAINT RÉMY DE MAURIENNE en 1962.

Commune à vocation agricole, SAINT RÉMY ne fut pas épargné au cours des siècles par les fléaux tels que la peste (1605), les inondations (1674-1773-1748-1940) ou les avalanches (1942-1981).

Au 19^{ème} siècle, SAINT RÉMY entre de plein pied dans l'ère industrielle avec en 1858 l'ouverture d'un haut-fourneau, au lieu-dit « LA FABRIQUE », utilisant déjà la force hydraulique. Joseph HORTEUR, pionnier de la houille blanche, installe dès 1871 une production de pâte à bois, unité industrielle qui perdura jusqu'en 1979.

Alexis TURIN fonde en 1921 la société « FILATURES ET TREFILIERES DE MAURIENNE » qui cessera son activité en 1968.

Quelques dates :

- 1046 : HUMBERT, comte de Savoie, fait donation aux chanoines de la cathédrale de SAINT JEAN DE MAURIENNE de leurs droits seigneuriaux à SAINT RÉMY.
- 1561 : Le recensement de la « consigne du sel » fait état d'une population de 820 habitants.
- 1571 : Construction de la chapelle SAINT CLAUDE à la LANDONNIERE.
- 1674 : Construction de la chapelle SAINTE MARGUERITE au REPLAT.
- 1730 : Réalisation de la mappe Sarde (cadastre).
- 1803 : Fusion de la paroisse de SAINT RÉMY avec celle de SAINT SULPICE.
- 1815 : Construction de la chapelle « NOTRE DAME L'AUXILLIATRICE ».
- 1828 : Début de l'endiguement de l'Arc.
- 1854 : Construction de l'église et des écoles du Chef-lieu (1869), du Grivolley (1902) et de la Girard (1912).

L'électrification de la commune débutera vers 1920 et le train fera son apparition en 1856.



Carte postale ancienne de l'entrée du chef-lieu



■ 7-2- LE PATRIMOINE BÂTI

La commune compte de nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial de différents types : granges, maisons d'habitations, bâtiments d'activités...



Grange patrimoniale au Grivolley



Maison patrimoniale aux Etalons





Relevé des bâtiments à caractère patrimonial
Le Grivolley Barbois - Le Grivolley- Le Pontet - Les Etalons





Relevé des bâtiments à caractère patrimonial
Chef-lieu



Relevé des bâtiments à caractère patrimonial
Secteur les Vollațières





Relevé des bâtiments à caractère patrimonial
Secteur Les Gorges - La Tour - La Girard



■ 7-2- LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

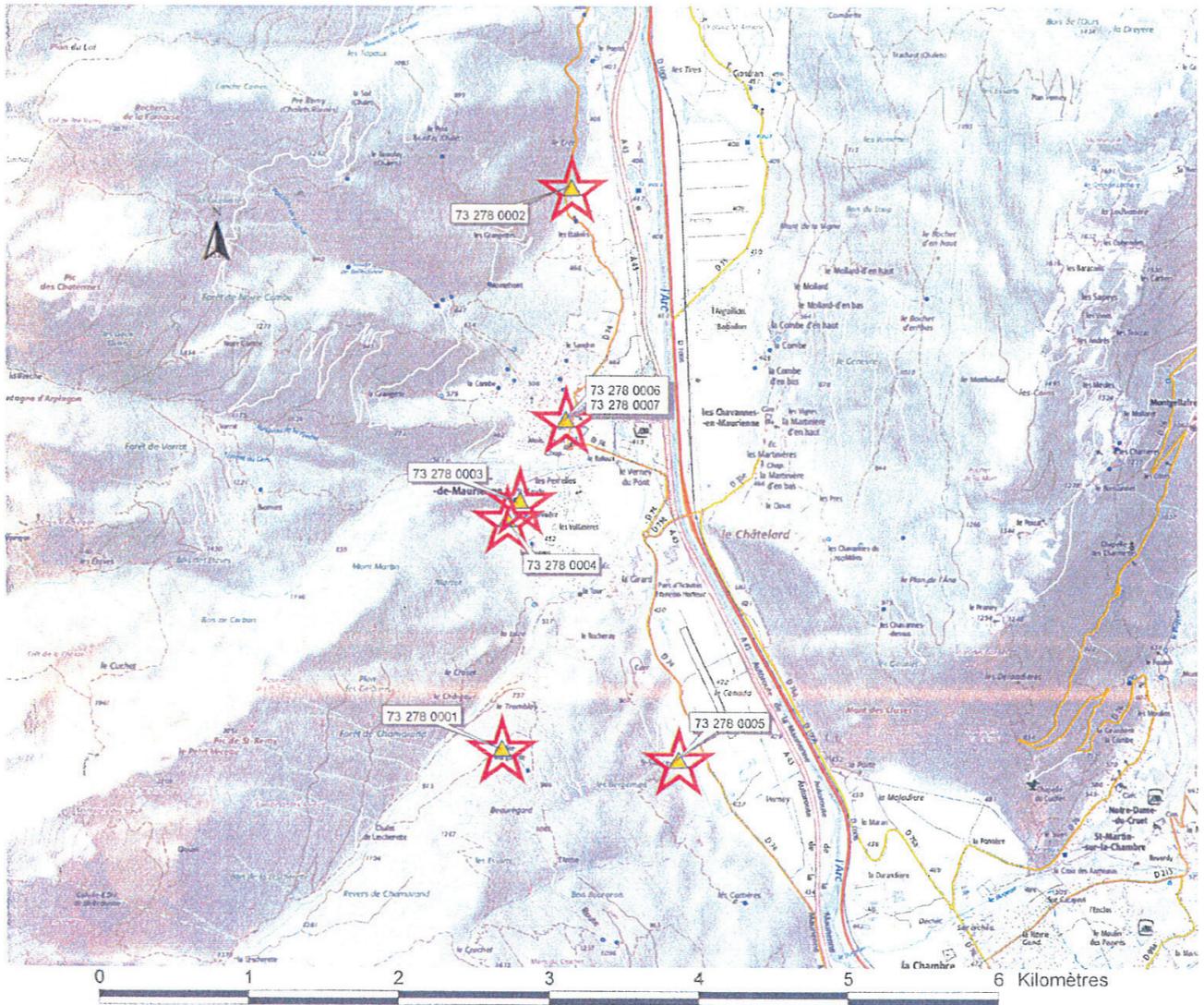
Au titre de la carte archéologique nationale, 7 entités archéologiques ont été répertoriées sur le territoire communal (cf carte page suivante) :

N°	Localisation	Type	Époque
732780001	Hameau du Replat	Chapelle	Moderne
732780002	Marteray	Cimetière	Indéterminée
732780003	Languillere	Église	Moderne
732780004	La Landonnière	Maison forte	Bas Moyen âge Époque moderne
732780005	Les Cubières	Cimetière et église	Moyen-âge
732780006	Chef-lieu	Ancien cimetière	Moyen-âge
732780007	Chef-lieu	Ancienne église paroissiale	Moyen-âge clas- sique

La commune n'est pas concernée par un arrêté préfectoral de zones de présomption de prescription archéologiques.



Saint-Remy-de-Maurienne (73)
révision du PLU
sites archéologiques recensés
état avril 2015



DRAC Rhône-Alpes - service régional de l'archéologie - IGN Scan 25

